

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLOT

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2012

Le Lundi Vingt Deux Octobre Deux Mil Douze à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de DOLLOT sous la présidence de Madame Janine LACZAK, Maire.

Convocation adressée le 15 octobre 2012.

Présents : Mesdames Catherine BAUBAND, Annie BROUTART, Christiane JONARD, Janine LACZAK, Delphine SOREL,
Messieurs Claude BEZOUT, Jean-Jacques NOËL, Sébastien POISSON

Absents excusés : Monsieur Paul-Émile BRUNET, représenté par Monsieur Claude BEZOUT

Absents non excusés : Madame Stéphanie DELARCHE et Monsieur Dominique DEBEAUVAIT

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Claude BEZOUT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2012

Monsieur Claude BEZOUT indique qu'il manque les mots « à l'enlèvement » page 5 du procès verbal au sujet du compteur électrique de l'école.

Madame Annie BROUTAT précise qu'en page 2 il faut remplacer les termes « d'avoir d'une concession » par « d'attribuer une concession » concernant l'intervention de Monsieur Sébastien POISSON sur le point traitant du projet de règlement du cimetière.

Monsieur Jean-Jacques NOËL précise qu'en page 6, la Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 19 septembre et non le 19 octobre.

Le procès-verbal du 17 septembre 2012 est ensuite approuvé à l'unanimité après les rectifications.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS (Délibération n° 74/2012)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération en date du 21 mai 2012 de réhabiliter la station d'épuration de Dollot pour sa mise aux normes.

Les services du Département au titre de l'assistance technique aux communes et l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont été associés aux travaux préparatoires pour établir le cahier des charges et connaître les subventions que la commune peut solliciter pour ces travaux.

Une annonce pour la recherche d'un maître d'œuvre a été publiée sur la plateforme e-Bourgogne le 12 juillet 2012 et sur le site de la commune de Dollot. Le délai pour déposer une offre avait été fixé au 17 septembre 2012, 17h00. Une seule candidature a été reçue en Mairie. 23 dossiers ont été téléchargés sur la plateforme des marchés publics e-Bourgogne.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 septembre 2012 pour procéder à l'ouverture des plis. Les dossiers ont ensuite été transmis aux services d'assistances techniques aux communes du Département pour établir le pré-rapport de l'analyse de l'offre que la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de la Station d'Épuration ont pu prendre connaissance et valider le 17 octobre 2012.

La Commission d'Appel d'Offres propose donc de retenir le cabinet IRH INGÉNIEUR CONSEIL pour un montant de 19 450,00 € HT soit 9,725 % du montant estimatif des travaux arrêté à 200 000,00 € HT. Le Cabinet Jean-Pierre ESNAULT est co-contractant à ce dossier pour assurer la mission relative au dossier de permis de construire.

Monsieur Claude BEZOUT indique que le maître d'œuvre établira dans un premier temps un avant projet sommaire pour arrêter le type de réhabilitation.

Le Maire précise que l'Agence de l'Eau pourrait subventionner le projet à hauteur de 40 % du montant HT et accorder une avance à taux zéro à hauteur de 20 %.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 28, 39, 40 et 74,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 40/2012 en date du 21 mai 2012 portant sur le lancement de la consultation pour un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 septembre 2012,
 Vu le rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 octobre 2012,
 Vu l'avis de la Commission Station d'Épuration en date du 17 octobre 2012,
 Vu le projet de règlement de consultation,
 Vu les avis de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
 Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
 DÉCIDE de retenir le cabinet IRH INGÉNIEUR CONSEIL pour un montant de 19 450,00 € correspondant à 9,725 % du montant HT arrêté pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration,
 PREND acte de l'existence d'un sous traitant avec paiement direct, le Cabinet Jean-Pierre ESNAULT à CHATEAUDUN pour l'établissement du permis de construire,
 SOLLICITE des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Yonne aux taux maximums,
 SOLLICITE également une avance à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau au taux maximum,
 AUTORISE le Maire à signer le marché,
 DÉLÈGUE toutes compétences pour établir les dossiers de demande de subventions et établir les plans de financements.

Monsieur Sébastien POISSON demande si la Région pourrait accorder son concours financier pour ces travaux. Il est répondu que les services de la Région seront interrogés.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2012 (Délibération n° 75/2012)

Le Maire indique qu'il est nécessaire de réduire l'enveloppe budgétaire des dépenses concernant les travaux pour le changement des portes et fenêtres de la Mairie et de prévoir des crédits supplémentaires pour l'étude de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière, les frais liés à l'acquisition d'une parcelle de terrain Rue du Moulin et des investissements réalisés au cours de l'année. En outre, il est nécessaire d'ajuster les subventions attendues du Conseil Général selon les dépenses liées aux changements des huisseries de la Mairie et de la cantine et de tenir des subventions pour le projet d'aménagement de la circulation dans le bourg.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative budgétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
 ADOPTE la décision modificative budgétaire n° 2 suivante :

Articles	Chapitre	Section	Recette/Dépense	Libellés	Montant
21311	21	Investissement	Dépenses	Hôtel de Ville	- 3 894 €
1323	13	Investissement	Recettes	Département	- 2 141 €
2031	20	Investissement	Dépenses	Frais d'études	+ 1 €
1342	13	Investissement	Recettes	Amendes de Police	- 3 086 €
1328	13	Investissement	Recettes	Autres subventions d'équipements non transférables	+ 7 904 €
2111	21	Investissement	Dépenses	Terrains nus	+ 1 000 €
2188	21	Investissement	Dépenses	Autres immobilisations corporelles	+ 5 570 €

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Receveur Municipal.

SUPPRESSION D'UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE (Délibération n° 76/2012)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux liés à la mise aux normes électriques dans l'ancienne classe de l'école et qu'il est possible dorénavant de supprimer un abonnement électrique.
 La demande a donc été faite auprès de l'entreprise ERDF qui a envoyé un devis pour un montant de 293,81 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
 DÉCIDE de procéder à la suppression du branchement électrique n° 4123929401 concernant l'ancienne école,
 RETIENT la proposition d'ERDF pour un montant 293,81 € HT,
 AUTORISE le Maire à signer le devis,

IMPUTE la dépense en INVESTISSEMENT.

ACCEPTATION D'UN CHÈQUE DE GROUPAMA AU TITRE DE L'ASSURANCE STATUTAIRE (Délibération n° 77/2012)

Le Maire indique que l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux est en arrêt maladie et que Groupama a adressé un chèque de 429,14 € au titre de l'assurance statutaire pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le chèque de 429,14 € de Groupama au titre des garanties statutaires pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2012 au titre de l'assurance statutaire,
CHARGE le Maire d'établir le titre de recettes correspondant.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Redevance incitative

Le Maire indique que l'inventaire des containers dont disposent les foyers est presque terminé. Il y a encore sept foyers qui n'ont pas encore répondu.

Prochainement, avec l'agent communal, le Maire procédera au puçage du bac jaune et du bac marron après avoir vérifié que le volume de ce dernier soit conforme à la composition du foyer. Une attestation sur les modalités de la redevance incitative devra être signée par l'ensemble des foyers lors du puçage.

Le Maire précise que 70 % des bacs de couleur marron sont à changer au sein des foyers de Dollot.

Madame Delphine SOREL demande si tous les Maires du territoire communautaire procèdent à l'enquête pour la redevance incitative et au puçage des bacs. Le Maire répond que non mais que c'est son choix comme d'autres de ses collègues.

Après diverses questions, le Maire précise que le puçage des bacs est obligatoire pour pouvoir bénéficier du service de collecte des ordures ménagères à partir de 2014.

SIVOS

Le Maire indique que lors de la dernière réunion qui s'est déroulée le 27 septembre, il a été présenté les effectifs scolaires à la rentrée : 407 enfants sont scolarisés au sein du SIVOS :

- 122 originaires de Villethierry
- 43 originaires de Lixy
- 20 originaires de Dollot
- 39 originaires de Vallery
- 117 originaires de Brannay
- 66 originaires de Saint Sérotin

Cinq bus sont affectés pour le transport scolaire.

Il a été rappelé l'obligation du port des gilets jaunes et d'être titulaire d'une carte de bus pour prendre le transport scolaire.

La demande de duplicata de carte est dorénavant payante (10 €).

Action Sociale

Il a été présenté le bilan de l'été lors de la réunion du 8 octobre. 151 enfants ont été inscrits sur la période estivale dont deux de Dollot.

Les ateliers du matin ont été une réussite en terme de fréquentation. Les enfants de plus de 6 ans pouvaient choisir leur programme entre les différents ateliers. Un accueil plus classique a été conservé pour ceux âgés entre trois et six ans.

Les enfants de plus de six ans ont pu profiter et apprécier le self service pour la restauration du midi.

Les animateurs avaient programmé des sorties à Nigloland, au Parc de l'Orval, au Moulin à Tan, à Eurodisney et accéder à la piscine d'Egreville. Les enfants ont pu également assister au « Bus Théâtre » sur deux jours.

Par contre, en raison de la météo, les enfants n'ont pu participer au Yonne Tour Sport.

Des camps ont été organisés à SURGY, à BRAY SUR SEINE et à SAINT FARGEAU en camping municipal et à TORCY pour un camp de type écolo sur la base de loisirs de l'UCPA.

Les responsables de l'Action Sociale sont actuellement à la recherche de locaux disposant d'une cantine pour les vacances de 2013.

Gendarmerie

Les Maires de chaque commune ont été réunis à la demande du Major des Brigades à Chéroy. L'effectif est dorénavant au complet.

Il a été enregistré une hausse des cambriolages, dans les résidences principales, qui se sont déroulées entre 12 heures et 18 heures, et entre 18 heures et 21 heures. Par contre, les cambriolages dans les résidences secondaires ont diminué.

Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle que la Commission d'Urbanisme se réunira le mercredi 24 octobre 2012 afin de prendre connaissance de l'ensemble des avis des personnes publiques associées et d'arrêter certaines dispositions avant la mise en enquête publique du projet.

Réunions diverses

Le Maire indique avoir participé aux réunions :

- du Parc Naturel Régional pour faire le bilan de l'état d'avancement pour sa création
- des Notaires de l'Yonne portant sur le thème de l'aliénation des chemins ruraux
- de Cité 89 organisée par le Conseil Général de l'Yonne à destination des Maires

Illuminations de Noël

Le Maire demande ce qui peut être fait pour les illuminations qui sont hors d'usage, à savoir réparation ou non. Le Conseil préconise de n'installer que celles qui fonctionnent, la réparation étant trop onéreuse, et qu'un inventaire soit fait pour celles qui sont en bon état de fonctionnement.

La mise en place des illuminations se ferait le 8 décembre 2012 et le retrait le 12 janvier 2013. Une nacelle sera donc louée, comme tous les ans, à ces dates.

Monsieur Jean-Jacques NOËL précise qu'il existe des nacelles avec stabilisateur.

Madame Delphine SOREL rappelle sa demande au sujet des risques couverts par l'assurance communale lors de la pose et dépose des illuminations effectuées par les élus.

Tour de table

- Madame Delphine SOREL signale l'absence de panneau d'agglomération à l'entrée du village, Route de la Gare.
- Monsieur Sébastien POISSON demande si des observations ont été faites en Mairie concernant la nouvelle signalétique et réglementation dans le bourg sur la circulation. Le Maire précise que dans l'ensemble les personnes sont satisfaites et que peu de doléances lui ont été signalées.
- Madame Delphine SOREL interroge le Maire pour savoir s'il était prévu des panneaux aux entrées du village concernant le changement de régime de priorité. Le Maire répond que le marché avec l'entreprise ne le prévoyait pas. Le Maire signale toutefois que les Gendarmes procéderont régulièrement à des contrôles de vitesse et du respect du Code de la Route suite aux travaux réalisés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré à Dollot, les jour mois et an que dessus

Le Maire

le Secrétaire de Séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.